

pas prises, les organisations et les personnes en cause, les contribuables, les électeurs de ma circonscription qui ont rédigé des lettres, présumeront que qui ne dit mot consent, ce qui ne fera qu'envenimer leurs relations mutuelles futures.

Une chose est claire comme de l'eau de roche: lorsqu'il y a abus de confiance, un climat de méfiance et de suspicion s'installe rapidement qui, s'il n'est pas réprimé, peut empoisonner les relations entre employeur et employés pendant un bon bout de temps dans bien des domaines. C'est dans cet esprit qu'en conclusion de mon intervention à l'étape de la deuxième lecture, j'affirmais que personne n'a rien à gagner de ce bill. En effet, le contribuable se retrouve perdant, le retraité se retrouve perdant et le gouvernement se retrouve également perdant.

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, je n'ai aucune question à poser à mon préopinant. J'ai écouté attentivement un discours bien intentionné prononcé par un député très consciencieux. Assurément, il y a peu de députés qui connaissent aussi bien les problèmes qui se posent aux citoyens âgés et ceux que suscite l'indexation. En outre, je présume qu'aucun autre député ne s'est rendu compte aussi nettement des machinations du gouvernement. Le gouvernement viole son engagement envers les fonctionnaires et les membres des Forces armées et je crois comprendre que, la semaine prochaine ou dans un avenir rapproché, ce sera le tour des bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse.

Ce matin, j'ai entendu le président du Conseil du Trésor (M. Gray) tenter d'excuser ce qui se passe ici. Il a fait quelques allégations qui m'ont paru absolument étonnantes. Elles dépassent tout simplement mon entendement. Il va peut-être participer à un autre débat portant sur la loi sur la sécurité de la vieillesse la semaine prochaine et expliquer comment il a pu dire de telles choses. J'ai pris note de ce qu'il a dit, entre autres: «Les paiements faits aux pensionnés proviennent en général du contribuable.» Je ne peux guère accepter une remarque de ce genre émanant d'un ministre de la Couronne et, à vrai dire, ni de qui que ce soit d'autre. Bruce Phillips, commentateur aux informations nationales de CTV, a exprimé une autre opinion hier soir. Il est d'ordinaire beaucoup plus sensé. J'ignore comment il a pu exprimer cette opinion—que les députés d'en face espèrent être aussi l'opinion du public au sujet de l'indexation des pensions—sans souffler mot de la caisse de pension ou de caisse de prestations supplémentaires de retraite. Il a laissé entendre, comme le ministre l'a fait ce matin, que ces fonds provenaient entièrement des contribuables.

Mon collègue, le député de Nepean-Carleton (M. Baker), a inscrit au *Feuilleton* il y a quelques semaines une question à laquelle on a répondu le 21 janvier dernier. Voici une partie de la question n° 4486:

Au cours de chacune des dix dernières années financières, quel a été le montant a) de l'intérêt accumulé, b) des cotisations des employés...

Des données statistiques ont été fournies pour les diverses caisses à commencer par le compte de pension de retraite de la Fonction publique. Les cotisations des employés, que le président du Conseil du Trésor feint d'ignorer complètement, comme Bruce Phillips l'a fait hier soir, s'établissaient à 126 millions en 1972. Les versements de pension atteignaient 121 millions de dollars. Par conséquent, depuis 1972, les cotisations des employés sont plus élevées que les pensions versées sans

Prestations de retraite supplémentaires—Loi

compter la part de l'employeur, ou, comme le président du Conseil du Trésor aimerait le faire croire, la somme puisée à même les deniers publics. En 1973-1974, le montant total des cotisations des employés s'est élevé à 141 millions et demi, alors que les versements ont été de 139 millions. L'année suivante, les employés ont cotisé 168 millions et on a versé 161 millions.

• (1700)

Je n'arrive pas à comprendre comment le ministre peut continuer à faire le genre «d'Élégie de Gray» qu'il a fait ce matin—qui, j'espère, ne sera pas lue dans quelques siècles comme l'autre «Élégie de Gray» l'a été. Comment peut-il prétendre que ce sont les contribuables dans leur ensemble qui financent le régime de pension, en dépit des chiffres que je viens d'énoncer? Je n'arrive vraiment pas à le comprendre.

De son côté, le compte de pension de retraite rapporte des intérêts qui sont capitalisés, indépendamment des intérêts supplémentaires et de la contribution de l'employeur.

Si vous me le permettez, j'en viens tout de suite à l'année 1981-1982, dernière année citée dans la réponse à la question posée par le député de Nepean-Carleton. Pour cette année-là, le montant des intérêts s'est élevé à 837 millions, celui des intérêts supplémentaires à 355 millions, les cotisations des employés à 403 millions et la contribution de l'employeur à 606 millions. Soit au total 2,201 millions, alors que l'on a versé 459 millions en prestations de retraite.

De deux choses l'une, ou ces chiffres sont faux, ou c'est le ministre qui est dans l'erreur lorsqu'il prétend que les contribuables font les frais du régime de pension des fonctionnaires. Doit-on en conclure que ces chiffres ne sont que le fruit de l'imagination d'un commis et qu'ils n'ont aucune valeur? Oui, s'il faut en croire le ministre, qui prétend que c'est l'ensemble des contribuables qui financent le régime de pension des fonctionnaires.

Je voudrais, si vous me permettez, citer quelques chiffres au sujet du Fonds de pension des Forces canadiennes, qui assure une pension légèrement supérieure. En 1981-1982, le montant des cotisations, intérêts compris, s'élevait à 618 millions, celui des intérêts supplémentaires à 262 millions, les cotisations des employés à 91 millions et la contribution de l'employeur à 198 millions. Cette même année, 291 millions ont été versés aux retraités. On constate ainsi que les rentrées excèdent de beaucoup le montant des versements, ce qui est vrai dans pratiquement tous les cas. Ce qui n'empêche pas le ministre de prétendre que l'argent qui se trouve dans les comptes de retraite correspond aux montants nécessaires pour payer les prestations à l'avenir. Doit-on en conclure, d'après la réponse que le ministre a fournie au député de Nepean-Carleton, parlant de la contribution des employés, que son ministère a, cette fois encore, inventé ces chiffres, et qu'ils sont sortis de l'imagination des fonctionnaires ou des ordinateurs? Vous pouvez me croire, les fonctionnaires savent fort bien d'où provient cet argent. Il est prélevé à même leur traitement ou leur solde. N'ayez crainte; ils savent d'où vient l'argent de leur pension. Les membres des Forces armées et les fonctionnaires estiment peut-être qu'ils sont les seuls à cotiser à leur régime de pension, et ils n'ont pas tout à fait tort, d'après les chiffres que je viens de citer. Le gouvernement n'a pas exactement triché, mais il a donné une fausse idée des régimes de pension de la Fonction publique.